



Les Baragneurs Varois

Maison des Associations
213 rue de la Soleillette
83700 Saint Raphaël
baragneurs.v@gmail.com

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et évènement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot -
92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

SÉJOUR AU COEUR DU CHAMPSAUR

4 NUITS ET 5 JOURS DE RANDONNÉE - Du lundi 8 au vendredi 12 septembre 2025

LES RANDONNÉES PROPOSÉES PAR MICHEL TOSAN.

RANDOS	KM	D+	DURÉE	ALTITUDE MAXI	ALTITUDE MINI
Le Piolit	16	1188	7h15	2434	1642
Le vieux Chaillot	9,1	1424	5h20	3139	1707
Chaillot	17	1234	7h30	2353	1641
St Michel de Chaillot	21	122	8h30	2188	1372
Prapic	19,7	1164	8h00	2505	1512
Ancelle Le Cuchon	11,7	646	4h35	1987	1346

ORGANISATION DU SÉJOUR ET HÉBERGEMENT PROPOSÉS PAR DOMINIQUE PASCUAL.



Du lundi 8 au vendredi 12 septembre 2025

CHALET L'ARCHE

Pré Joubert 05260 Ancelle – 04 92 50 80 50 – www.larche-sejour.fr

Dans les Hautes Alpes, à 1350 mètres d'altitude, à l'entrée du Champsaur et aux portes du Parc des Écrins, à 30 minutes de Gap, le Chalet Ancelle offre un panorama de montagnes exceptionnel.

Refuge chaleureux et confortable, une cuisine maison à base de produits de saison et de spécialités montagnardes, terrasse plein sud et piscine chauffée, espace buvette et frigo à disposition, wifi sécurisée.

COÛT TOTAL DU SÉJOUR PAR PERSONNE EN PENSION COMPLÈTE : 225,00€

Séjour proposé pour 15 personnes

En dortoirs de 5 personnes (premier étage), chacun avec sa salle de bains (refaite cette année) et tout équipé (housses de couette, draps de housse, taies – lits non faits) – ménage des chambres et du RDC.

Pension complète (vin compris) – pour le pique-nique, vos « récipients » type Tupperware seront remplis quotidiennement et... lavés par l'équipe du Chalet : n'oubliez pas d'en prendre avec vous !

Le coût du séjour de 225,00€ par personne est un prix ferme et définitif non révisable.

• **Ce prix comprend :**

- L'accompagnement des randonnées par un animateur des Baragneurs Varois.
- La pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour.
- la pension comprend :
 - le vin au dîner, la fourniture du pique nique (récipients non fournis)
 - cuisine maison avec produits locaux – possibilité de demander un régime spécial
 - accès à la piscine
 - accès à la piscine et aux 2 salles d'activité (TV, ping pong, sono...).

• **Ne sont pas compris :**

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les récipients type Tupperware destinés à transporter le pique-nique fourni par l'hôtel.
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage (selon les normes du club).
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).

Et d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

Les pré-inscriptions seront prises du mardi 18 février au mardi 18 mars (réunions mensuelles de l'association),

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100,00€ (chèque à l'ordre de Les Baragneurs Varois)

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise le 25 mars 2025. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte et l'Association proposera ultérieurement aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription.

Votre inscription deviendra définitive après sa signature et le paiement du solde du séjour.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription définitive, aux assurances facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 100,00 € à la pré-inscription. Date limite : 18 mars

Souscription des assurance facultatives lors de l'inscription définitive.

Solde du séjour et remise du Bulletin d'inscription le mardi 17 juin 2025, et au plus tard le 23 juin 2025.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance.

Nombre de participants : 15 au maximum avec 3 ou 4 voitures

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage, pour environ 520 km aller-retour + trajets sur place.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement (Trajet A-R et trajets sur place), selon le barème de l'association

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

ORGANISATION DU SÉJOUR :

Dominique Pascual. - tél : 06 62 47 04 81 - e-mail : baragneurs.v@gmail.com

DÉCOUVREZ LE CHAMPSAUR : voir la vidéo

https://youtu.be/FzhZi_b5yLo

